

AFFECTATION DE RESULTAT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		280 754,75 €	23 591,76 €		23 591,76 €	280 754,75 €
Part affectée à investiss		23 591,76 €				23 591,76 €
Opérations de l'exercice	259 758,16 €	292 377,85 €	116 408,57 €	31 637,44 €	376 166,73 €	324 015,29 €
Totaux	259 758,16 €	549 540,84 €	140 000,33 €	31 637,44 €	399 758,49 €	581 178,28 €
Résultat de clôture		289 782,68 €	108 362,89 €			181 419,79 €
Besoin de financement			108 362,89 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)		
Excédent de financement				au compte 001 (excédent d'investissement reporté)		
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement			108 362,89 €			
Excédent total de financement						

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

108 362,89 €
181 419,79 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit participer au vote.

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de reception de l'AR: 04/04/2025
062-216202903-DE_2025_005-DE
A G E D I